

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025

Date de reception de l'AR: 17/01/2025

066-246600415-DE_002_2025-DE

A G E D I



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : ACQUISITION PAR VOIE AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE AN 194 (ILLE-SUR-TET)	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 27 Votants : 32 Délib. n°13– 10/12/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Lloles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de Corbère, Salle des fêtes, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Mardi 03 décembre 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine(T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BONMARTEL Jonathan (T), COSTE Claude (T), GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à SOLER Gérard (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), LOPEZ Raphaël(T) à AYMERICH Claude (T) PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T).

ALESSANDRIA Annabelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025

Date de reception de l'AR: 17/01/2025

VU l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,
066-246600415-DE_002_2025-DE

~~VU l'article L.1111-1 du Code général de la propreté des Personnes Publiques,~~
A G E D I

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023,

VU la saisine et l'évaluation du service France Domaine en date du 20 novembre 2024,

VU que la communauté de communes Roussillon Conflent détient la compétence obligatoire des opérations de collecte et traitement des déchets des ménages depuis le 1^{er} janvier 2003.

CONSIDERANT à ce jour, l'activité de déchèterie est située à Route de Montalba sur la commune d'Ille-sur-Têt, aux abords du cours d'eau de la Têt. Il s'agit là d'un site qui ne répond plus aux exigences réglementaires en matière d'environnement et d'urbanisme.

CONSIDERANT que le service en charge de cette compétence a préparé, conjointement avec un opérateur privé spécialisé dans ce type d'infrastructures, une maquette reproductible sur différents sites pour un projet de déchèterie aux normes avec les aménagements annexes (voirie, accès, bassin de rétention...). L'ensemble de ces infrastructures et aménagements engendrent un besoin en foncier d'environ 1,50 hectares.

CONSIDERANT la nécessité de :

- Solutionner le report de la déchèterie sur un site calibré en termes de surface et répondant aux exigences réglementaires,
- Localiser la déchèterie sur un point central à l'échelle de l'intercommunalité et en un lieu stratégique en termes d'accessibilité.

CONSIDERANT que les contraintes de terrains, réglementaires, environnementales et organisationnelles limitent de fait le champ des possibles en termes de choix de localisation d'un site privilégié dédié à l'implantation des infrastructures nécessaires à cette mission mutualisée liée à la compétence obligatoire de la Communauté de communes Roussillon Conflent.

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AN 194, d'une superficie de 14830m², située lieu-dit El Buc sur la commune d'Ille-sur-Têt et appartenant au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé ARIS, apparaît aujourd'hui comme une opportunité foncière non négligeable.

Il s'agit d'un terrain en nature agricole qui répond en tout point aux exigences du projet à savoir :

- La superficie est tout à fait convenable afin d'accueillir la construction d'une déchèterie et des aménagements dédiés.
- Le site est situé aux abords de la RD 615 entre les communes d'Ille-sur-Têt et Corbère/Corbère-les-Cabanès.
- Le terrain est plat, offrant donc une plus grande aisance dans le parti pris d'aménagement et de construction.

CONSIDERANT que le terrain est proposé à la vente pour un montant total de 50 000 €, soit 3.37€/m², hors frais de notaire et d'un éventuel bornage par un géomètre expert. Bien que l'avis de France-Domaine ne soit pas obligatoire en deçà de 180 000 €, la saisine a été faite en date du 20 novembre 2024.

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025

Date de reception de l'AR: 17/01/2025

066-246600415-DE-002-2025-DE

A G E N D A
CONSIDERANT qu'il sera nécessaire de faire évoluer la réglementation du PLU de la commune d'Ille-sur-Têt par une Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) afin de transformer la zone Agricole en zone N (Naturelle) et/ou Nep (Naturelle équipement public).

CONSIDERANT que l'actuelle installation est située Route de Prades, également sur la commune d'Ille-sur-Têt. Elle comprend des conteneurs et constructions modulaires pour accueillir les stocks de matériels ainsi qu'un espace commun servant de salle de réunion/restauration et sanitaires. Ce site dispose d'un espace de stationnement non aménagé pour la flotte mutualisée et accueille le parc de véhicules à disposition des agents de l'intercommunalité, nécessairement situé à proximité immédiate des ateliers des équipes qui ont la charge des entretiens.

Il apparait donc nécessaire à la fois :

- de moderniser les structures par la construction d'un véritable centre technique,
- et de rassembler autant que possible les activités liées à la compétence obligatoire, à savoir donc la déchèterie et le centre technique intercommunal.

CONSIDERANT l'opportunité foncière que constitue la parcelle AN 194 pour la déchèterie intercommunale ne saurait répondre à l'ensemble des enjeux et projets d'intérêt collectif, mais il s'agit là d'une première voie prioritaire afin de répondre aux exigences réglementaires notamment sur le volet environnemental et le service à la population Pour permettre ainsi la mise en œuvre du projet d'un centre technique intercommunal.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 194 d'une superficie de 14832m², située lieu-dit « El Buc » sur la commune d'Ille-sur-Têt et appartenant au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé ARIS, au prix de 50 000€ sous condition d'obtention des autorisations.

PROCEDE à la formalisation de la transaction par acte notarié,

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Fait et délibéré à Corbère, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**



Date de transmission de l'acte: 17/01/2025

Date de reception de l'AR: 17/01/2025

066-246600415-DE_002_2025-DE

A G E D I